

ACCORD SALARIAL 2014

SUD-RAIL CONSULTE TOUS SES ADHÉRENTS !

La direction a reçu les 4 fédérations syndicales représentatives le 7 juillet pour leur soumettre l'habituelle proposition d'accord salarial annuel.

Conformément à ses statuts et à la différence des autres syndicats, SUD-Rail lance une grande consultation de tous ses adhérents pour savoir si la fédération SUD-Rail doit ou non signer cet accord salarial.

Evidemment, SUD-Rail, fidèle à ses pratiques démocratiques, suivra l'avis majoritaire de ses adhérents.

Même si la direction souhaite communiquer dès le 15 Juillet sur une éventuelle signature de l'accord, à SUD-Rail c'est la base qui décide et nous ferons connaître notre position le 23 juillet.

PROPOSITIONS SOUMISES PAR LA DIRECTION

- + 0.5% sur traitement au 1er juillet 2014,
 - Evolution de 250 à 300 Euros de la prime de vacances dès 2014, avec rappel de 50 Euros sur solde de juillet 2014,
 - Evolution de 200 à 400 Euros du budget moyen de La Prime dès 2015,
 - Alignement des montants des allocations de déplacement du régime général du groupe 2 (qualifications A à E) vers le groupe 1 (qualifications F à H) dès le 1er octobre 2014,
 - Extension de l'éligibilité aux personnels contractuels des annexes B et C des allocations familiales supplémentaires,
 - GIPAC, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat des Cheminots renouvelée pour l'exercice « 2011 à 2014 »,
 - Ouverture d'un chantier de réflexion concernant la grille salariale, y compris les agents de Conduite,
 - Accès dès notations 2015 à la position 19 (qualification D niveau 2) et 13 (qualification TA niveau 2),
- Mise en place d'un comité de suivi de l'accord.



Pour que votre voix pèse dans
les grandes décisions,
n'hésitez plus !
Rejoignez SUD-Rail !